

INSECTICIDE, ACARICIDE

Produit prêt à l'emploi

Poudre fumigène à usage exclusivement professionnel

FICHE TECHNIQUE

ULTRADIFFUSION[®]

USAGE

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.

INDICATION

Usage 1 - Traitement fumigène à l'intérieur des bâtiments domestiques.

Domaine d'utilisation : A l'intérieur des bâtiments, locaux domestiques qui ne sont pas des espaces de vie (par exemple des caves) - traitement curatif uniquement.

Usage 2 - Traitement fumigène à l'intérieur des bâtiments d'élevage.

Domaine d'utilisation : Intérieur - bâtiments d'élevage uniquement : élevages de poules pondeuses, élevages de poulets, de porcs et de truies d'engraissement - traitement curatif uniquement.

MATIÈRE ACTIVE

Deltaméthrine (substance active) [CAS N°52918-63-5]....2.4%

AUTORISATION

Numéro d'autorisation : FR-2022-0060

CONDITIONS D'UTILISATION

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- S'assurer que les humains et les animaux ne soient pas présents dans les zones à traiter pendant le traitement.
- Informer le voisinage du traitement, si la fumée est susceptible d'être visible de l'extérieur.
- Si nécessaire, notamment en zone industrielle ou urbaine sensible, informer les pompiers de la date et de l'heure du traitement.
- Ne pas utiliser dans des pièces très poussiéreuses (nuage de poussière opaque).
- Ne pas utiliser dans de petites enceintes définies, comme des vides muraux, des tuyaux ou des cheminées.
- Fermer toutes les fenêtres, portes et autres ouvertures avant de commencer le traitement.
- Déconnecter les détecteurs de fumée et arrêter la ventilation durant le traitement.
- Marquer tous les accès avec un avertissement pour informer que le traitement est en cours.
- Décompacter la poudre en retournant la boîte fumigène plusieurs fois avant ouverture.
- Placer la boîte fumigène sur un sol résistant à la chaleur et au feu.
- Adapter et répartir le nombre de dispositifs nécessaire en fonction du volume de la pièce à traiter.

Note: les doses d'application se réfèrent à la quantité de produit biocide (ou de substance active) AVANT traitement.

- Enlever tout matériau combustible situé au minimum à 1,5 m de la boîte fumigène.
- Retirer le couvercle de la boîte fumigène et allumer la mèche.
- Toujours commencer en allumant la boîte fumigène le plus éloigné de la sortie.
- Quitter les lieux et fermer la porte avant que la fumée ne se propage.
- Respecter une durée de traitement de 1 à 4 heures selon la cible.
- Ne pas pénétrer dans la zone pendant le traitement. En cas d'urgence, utiliser un équipement de protection respiratoire pour accéder à la zone.

- S'assurer que les boîtes fumigènes utilisées sont froides avant de les manipuler et de les jeter.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Ne pas utiliser le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie.
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le produit n'a pas d'effet résiduel et donc aucune action préventive.

Mesures de gestion des risques :

- Ne pas respirer les fumées.
- Contient de la deltaméthrine, peut être dangereux/toxique pour les animaux de compagnie (ex. chats, abeilles, poissons et autres organismes aquatiques).
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées. En raison de leur sensibilité particulière à la deltaméthrine, le produit peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats.
- S'il est nécessaire d'entrer dans la pièce pour mettre en marche le système de ventilation après le traitement : utiliser un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection assigné de minimum 10, de type ABEK2+P3.
- S'il n'y a pas de ventilation dans la pièce traitée, ne pas entrer avant qu'un temps de sécurité de 60 heures soit écoulé.

MODE D'EMPLOI

Usage 1 - Traitement fumigène à l'intérieur des bâtiments domestiques.

- Organismes cibles : Insectes rampants : Blatte germanique, Blatte orientale, Moustique tigre, Acarien des poussières, Araignée (Tégénaire domestique), Punaise de lit, Mouche domestique, Frelon européen, Cloporte commun / Adultes.
- Puce de chat : Nymphes et Adultes.
- Domaine d'utilisation : A l'intérieur des bâtiments, locaux domestiques qui ne sont pas des espaces de vie (par exemple des caves) - traitement curatif uniquement.
- Doses d'application :
- 0,15g de FUMICIDE®DM/m³ : Frelon européen.
- 0,2g de FUMICIDE®DM/m³ : Puce de chat, Punaise de lit, Acarien des poussières, Araignée (Tégénaire domestique), Moustique tigre, Cloporte commun.
- 0,5g de FUMICIDE®DM/m³ : Blatte germanique, Blatte orientale, Mouche domestique.
- Temps de contact : 4 heures (sauf blatte germanique, 1 heure).
- Nombre et fréquence des traitements :
- Effectuer au maximum 2 traitements/an avec un intervalle minimum de 2 semaines.
- Consignes d'utilisation spécifiques : Utiliser le produit uniquement dans des pièces qui ne sont pas des lieux de vie (des caves par exemple) et qui sont uniquement nettoyées à sec • Ne pas poser le produit directement sur la moquette ou le linoléum • Maintenir tout matériau facilement inflammable ou combustible (ex: tissu, rideau ou autre) à une distance de 1,5m de la boîte fumigène • Après le traitement, prévoir une ventilation suffisante en air neuf pendant un temps de sécurité minimum de 4 heures. S'il n'y a pas de ventilation dans la pièce traitée, ne pas entrer avant qu'un temps de sécurité de 60 heures soit écoulé.

Usage 2 - Traitement fumigène à l'intérieur des bâtiments d'élevage.

- Organismes cibles : Pou rouge de la volaille, Dermeste des peaux, Petit ténébrion, Blatte germanique, Blatte orientale / Adultes.
- Domaine d'utilisation : Intérieur - bâtiments d'élevage uniquement : élevages de poules pondeuses, élevages de

poulets, de porcs et de truies d'engraissement - traitement curatif uniquement.

- Doses d'application:
- 1g de FUMICIDE®DM/m³ : Pou rouge de la volaille, Dermeste des peaux.
- 0,5g de FUMICIDE®DM/m³ : Blatte germanique, Blatte orientale, Petit ténébrion.
- Temps de contact : 4 heures (sauf blatte germanique, 1 heure).
- Nombre et fréquence des traitements :
- 1 traitement par an : Pou rouge de la volaille.
- 7 traitements/an avec un intervalle de 6-7 semaines : Dermeste des peaux, Blatte germanique, Blatte orientale, Petit ténébrion.
- Consignes d'utilisation spécifiques : Utiliser le produit à la fin d'un cycle de production après que les animaux aient quitté les locaux d'élevage • Retirer le fumier et la litière après le traitement, lorsque l'accès au bâtiment est de nouveau possible. Puis répartir la litière fraîche • Si la pièce à traiter se trouve dans une zone ATEX (zone à Atmosphère EXplosive), évaluer le caractère ATEX de la pièce et, si nécessaire, suspendre temporairement le caractère ATEX de la pièce par des mesures appropriées pendant le traitement • Maintenir tous les matériaux facilement inflammables ou combustibles (ex. paille) à une distance de 1,50m de la boîte fumigène • Le produit ne peut être utilisé que dans les élevages de poulets, de poules pondeuses, de porcs et de truies d'engraissement • Ne pas utiliser dans d'autres élevages • Après le traitement, prévoir une ventilation suffisante en air neuf pendant un temps de sécurité minimum de 4 heures. S'il n'y a pas de ventilation dans la pièce traitée, ne pas entrer avant qu'un temps de sécurité de 60 heures soit écoulé.

SÉCURITÉ

Usage 1 - Traitement fumigène à l'intérieur des bâtiments domestiques

- Ne pas appliquer dans les pièces dans lesquelles des denrées destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente sont conservées, préparées ou consommées.
- Enlever tous les éléments pouvant entrer en contact avec des denrées alimentaires (ex : vaisselle, tables) avant le traitement.
- Tous les objets se trouvant dans la zone à traiter doivent être protégés en étant soit recouverts d'une bâche de protection, soit enlevés.
- Les bâches de protection sont à éliminer dans un circuit de collecte approprié. Les enfants ne doivent pas pénétrer dans les zones traitées et non nettoyées. Si les personnes séjournent dans les pièces traitées un nettoyage à sec est obligatoire après le traitement.
- Le produit ne peut être appliqué qu'en intérieur dans des zones non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau (ex. caves).
- Ne pas utiliser lorsque le produit biocide ou ses cendres sont susceptibles d'être évacués vers une station de traitement des eaux usées et/ou les eaux de surface.
- Nettoyer les zones traitées uniquement à sec (balai/aspirateur) et éliminer les résidus (produit et cendres) dans un circuit de collecte approprié afin d'éviter tout rejet vers l'environnement.

Usage 2 - Traitement fumigène à l'intérieur des bâtiments d'élevage.

- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.
- Les animaux ne doivent pas être présents dans le bâtiment durant le traitement.
- Enlever toute denrée alimentaire et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rentes.
- Pour l'élevage de poussins : A utiliser dans des élevages où les poussins sont hébergés sur de la litière et du papier à poussins.
- Pour l'élevage porcin : A utiliser dans des élevages où les aires de repos des porcelets allaités sont recouvertes de nattes, de jonc ou de tout autre matériau adapté.

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 : Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu. P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P411 : Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C/- 86°F. P501 : Eliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: Consulter un médecin.

Symptômes et effets aigus sur la santé : Les fumées peuvent provoquer des irritations. La deltaméthrine peut avoir des effets sur le système nerveux entraînant des sensations faciales telles que rougeurs, démangeaisons, brûlures ou paresthésie. Ces sensations sont réversibles et disparaissent dès l'arrêt de l'exposition. Une exposition massive et répétée par inhalation peut entraîner un emphysème.

Une attention médicale immédiate est nécessaire : Traitement symptomatique. L'administration d'atropine ou de dérivés de l'adrénaline n'est pas indiquée avec la deltaméthrine. En cas de contact avec la peau ou les yeux, éviter l'exposition directe au soleil.

Antidotes : Non disponible.

Instructions de premiers secours :

Poudre :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

- Rincer la peau à l'eau.
- Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

- Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION:

- Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

Si inhalation de FUMEE:

- Porter un équipement de protection, éloigner la personne des fumées et fournissez de l'air frais. Contrôler la respiration. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Si une personne est inconsciente, demander l'aide d'un secouriste pour placer la personne en position latérale de sécurité et surveiller sa respiration.

En cas de brûlure par contact avec le produit utilisé non totalement refroidi :

- En cas de brûlure superficielle (rougeur), refroidir la plaie sous l'eau courante indirecte pendant 15 minutes.
- En cas de brûlures graves (cloques, peau qui pèle, grandes zones touchées), consulter un médecin.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence en cas de déversement accidentel de poudre :

- Éviter/supprimer toutes les sources d'inflammation et les points chauds.
- Aérer ou ventiler pour éviter la formation d'un nuage de poussière.
- Utilisez des gants et un masque anti-poussière ou un demi-masque (nez/bouche) avec un filtre de type P (poussière), des lunettes de protection et des vêtements de protection.

Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage :

- Ne pas se débarrasser du produit biocide ou de ses cendres dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (cendres, bâches de protection) dans un circuit de collecte approprié.

Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage:

- Stocker dans un endroit frais, sec et ventilé, et dans l'emballage commercial fermé.
- Stocker à une température max. de 30°C et sous température contrôlée (température critique = 45°C)
- Stocker à l'écart des sources d'ignition et de matériaux combustibles.
- Protéger de la lumière du soleil. - Ne pas stocker près des denrées alimentaires et boissons.

DOSES ET CONDITIONS AUTORISÉES

Se rapprocher de votre fournisseur pour les préconisations et prescriptions adaptées à votre problématique.

Usage 1

Type de traitement	Nuisibles	Stade de développement	Dose de FUMICIDE®DM	Temps de contact	Fréquence et intervalles traitements
Traitement curatif	Blatte germanique Blatte orientale Mouche domestique	Adultes	0,5g/m³	4 heures (sauf Blatte germanique : 1 heure)	Effectuer maximum 2 traitements/an avec un intervalle minimum de 2 semaines
	Moustique Tigre Acariens des poussières Araignée (Tégénaire domestique) Punaise de lit Cloporte commun	Adultes	0,2g/m³	4 heures	
	Puce de chat	Nymphes et Adultes			
	Frelon européen	Adultes	0,15g/m³	4 heures	

Usage 2

Type de traitement	Nuisibles	Stade de développement	Dose de FUMICIDE®DM	Temps de contact	Fréquence et intervalles traitements
Traitement curatif	Pou rouge de la volaille Dermeste des peaux	Adultes	1g/m³	4 heures (sauf blatte germanique : 1 heure)	Pou rouge de la volaille : 1 traitement/an
	Blatte germanique Blatte orientale Petit ténébrion	Adultes	0,5g/m³		Dermeste des peaux , Blatte germanique, Blatte orientale, Petit ténébrion: 7 traitements/an avec un intervalle de 6-7 semaines.

EFFICACITÉ

Activité	Norme	Organisme(s) testé(s)	Stade de développement	Temps de contact	Dose
Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes	CEB:CEB n°107	Mouche domestique	Adultes	4 heures	0,5g/m ³
	CEB:CEB n°135bis	Acarien des poussières		4 heures	0,2g/m ³
		Blatte germanique		1 heure	0,5g/m ³
		Blatte orientale		4 heures	0,5g/m ³
		Cloporte commun		4 heures	0,2g/m ³
		Dermeste des peaux		4 heures	1g/m ³
		Frelon européen		4 heures	0,15g/m ³
		Moustique Tigre		4 heures	0,2g/m ³
		Petit ténébrion		4 heures	0,5g/m ³
		Pou rouge de la volaille		4 heures	1g/m ³
		Punaise de lit		4 heures	0,2g/m ³
		Araignée (Tégénaire domestique)		4 heures	0,2g/m ³
		Puce de chat	Nymphes et Adultes	4 heures	0,2g/m ³

CONDITIONNEMENT

DÉSIGNATION	CONDITIONNEMENT
FUMICIDE® DM 20g	Carton de 24 boîtes
FUMICIDE® DM 50g	Carton de 12 boîtes
FUMICIDE® DM 100g	Carton de 18 boîtes
FUMICIDE® DM 250g	Carton de 12 boîtes
FUMICIDE® DM 500g	Carton de 6 boîtes
FUMICIDE® DM 1000g	Carton de 4 boîtes

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Poudre de couleur verte pâle.

STOCKAGE/DATE LIMITE D'UTILISATION

Stocker dans un endroit sec et ventilé à température ≤ 30°C, dans l'emballage d'origine.
Conservation avant ouverture : 2 ans.

Toutes les informations techniques communiquées dans le présent document sont basées sur des données techniques actuellement disponibles, que LCB food safety juge fiables.

Elles sont destinées à des utilisateurs expérimentés, agissant à leur seule discrétion et à leur propre risque.

Les précautions de manipulation exposées dans ce document sont fournies avec la supposition que les utilisateurs s'assureront au préalable que les conditions d'emploi particulières ne représentent aucun risque pour la santé ou la sécurité.

Dans la mesure où les conditions d'utilisation du produit échappent à notre contrôle, nous rejetons toute garantie, expresse ou implicite, à cet égard et déclinons toute responsabilité quant à l'usage fait de ces informations.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation assurez vous que celle-ci est indispensable notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.